



Fiche M3

Sensibilisation des pêcheurs récréatifs (avec réglette)

Sensibilisation des pratiquants in situ, notamment à l'aide d'une plaquette ou réglette récapitulant les règles de bonnes pratiques et la réglementation en vigueur.



Tri de la récolte d'un pêcheur à pied dans les Côtes d'Armor
Crédit : VivArmor Nature

Objectifs

- ✓ Élaborer un support facilement assimilable par le pratiquant, qui pourra le garder de façon pérenne et l'avoir sur lui pour chaque sortie de pêche.
- ✓ Sensibiliser les pêcheurs à pied en activité au moment des grandes marées, faire respecter les tailles minimales de capture, améliorer la connaissance de la réglementation et alerter sur les impacts potentiels de la pratique. Cet outil peut aussi servir à rappeler les conditions de sécurité à respecter pour certains lieux de pêche où les conditions de marées et la configuration géographique requièrent une attention particulière.

Type de mesure

Communication – Sensibilisation / Surveillance – Police

Charte pêche de loisir

Mesure en lien avec les engagements de la Charte nationale suivants :



Gestion de la ressource



Lutte contre la fraude



Échanges entre l'administration et les pêcheurs de loisir

Réglementation

Arrêté du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir (Voir Annexe 6).

Arrêté du 29 janvier 2013 déterminant les tailles minimales réglementaire des organismes marins pour les pêcheurs de loisir.

Attention : des quotas ou des restrictions particulières (outils autorisés...) peuvent être mis en place sur certains territoires. Pour tout renseignement, contacter les Délégations Mer et Littoral (affaires maritimes) de votre département.

AMP ayant réalisé ce suivi

- Réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc
- Réserve naturelle de Cerbère-Banyuls
- Site Natura 2000 / DPM Chausey (SyMEL, Conservatoire du Littoral)
- Site Natura 2000 Ria d'Étel



Sensibilisation des pêcheurs récréatifs (avec réglette)

Mise en œuvre/protocole proposé

Conception de la réglette :

- La plupart du temps, la conception est réalisée en interne, en tenant compte des spécificités locales : espèces particulièrement ciblées, réglementation, etc. Les messages à faire passer doivent être élaborés en concertation avec les acteurs locaux concernés : services de l'Etat (DDTM-DML, ARS), comité des pêches, associations de plaisanciers, associations de protection de l'environnement, etc.

Les (+)

- Aspect visuel et tactile de la réglette. Les visuels de chaque espèce permettent d'éviter certaines confusions pour les pêcheurs non initiés (notamment sur les coquillages et crabes).
- Pour les agents de terrain, outil support à la sensibilisation. La réglette se reçoit comme un cadeau facilitant la pêche. De plus, elle réduit le sentiment de discours moralisateur que pourraient ressentir les pêcheurs à l'encontre des gestionnaires.
- Accueil du public toujours positif pour cette mesure.
- Possibilité de réaliser la formation des bénévoles in situ le jour même (avant les campagnes de sensibilisation).

Action de sensibilisation sur le terrain :

- Pour la sensibilisation des pratiquants sur le terrain (avec distribution de la réglette), il est préférable de choisir les jours de grandes marées, dans les 2h qui précèdent la marée basse correspondant aux pics de fréquentation. Idéalement, la rencontre des pêcheurs se fait individuellement. Une bonne approche permet d'entreprendre le tri de la récolte avec le pêcheur quand celui-ci est disposé à le faire (vérification des espèces pêchées avec les tailles autorisées).
- Pour plus de détails sur la démarche de sensibilisation sur le terrain, se référer à la Fiche S10.

Ce type de démarche est très bien accepté par les participants car elle répond à une réelle demande d'information. Il s'agit d'une approche pédagogique, non répressive, qui permet de créer ou de maintenir un échange direct avec les pratiquants.

Pour compléter cette approche, plusieurs gestionnaires ont également mis en place des actions de surveillance réalisées

Coût estimé

En interne, compter environ 0,50€ TTC/pièce pour un outil type règle de pêche avec cordelette de fixation, à raison de 7000 exemplaires. Le coût du temps agent peut être important sur la sensibilisation (Exemple : Sur le site de Chausey, ce temps est estimé à 125 jours/an tous agents confondu : Symel, police et gardes-jurés du CRPEM).

Les (-)

- Constitution du calendrier d'intervention.
- Temps nécessaire à la concertation et mobilisation des acteurs locaux.
- Évolution de la réglementation de la pêche récréative (nécessitant de prévoir une mise à jour régulière de l'outil et des quantités à éditer).

Moyens humains

Les moyens relatifs à la conception dépendent des choix du gestionnaire (conception par un prestataire, conception en interne, type de réglette, etc.).

Pour la présence sur le terrain, il faut compter 2 à 5 personnes mobilisables par site de pêche. Des bénévoles peuvent également être sollicités avant chaque grande marée.

En complément de la distribution de la réglette sur le site, une diffusion ciblée peut également se faire par les offices du tourisme, gares maritimes, capitaineries et coopératives maritimes. Cela nécessite au préalable de cibler au mieux les structures les plus concernées localement et d'impliquer leur personnel : agents d'accueil, commerçants, etc.

Matériel :

- ✓ Plaquette/réglette avec moyen d'attache
- ✓ Carnet de terrain pour récolter les remarques des pratiquants lors des échanges
- ✓ Bateau (si besoin, notamment en milieu insulaire)
- ✓ Jumelles

Calendrier des opérations

Les réglettes sont à distribuer préférentiellement durant les périodes de forte fréquentation du site.



Sensibilisation des pêcheurs récréatifs (avec réglette)

par des équipes mixtes, comprenant un agent de l'AMP, qui axera son discours sur la sensibilisation, et un agent habilité pour la police de l'environnement (police, gendarmerie, garde-juré, etc.), qui axera son action sur le contrôle et la répression le cas échéant. Ainsi, sur le site Natura 2000 Ria d'Étel, la mise en place d'un garde-juré par le Comité Régional des Pêches et par les pêcheurs professionnels permet à la fois d'entreprendre une démarche de sensibilisation couplée au signalement des infractions avec discernement.

Outil(s) conceptualisé(s)

- Réglettes réalisées par différents gestionnaires : Réserve naturelle de Saint Brieuc, site Natura 2000 et DPM de Chausey, Parc naturel marin d'Iroise, etc.

Il existe d'autres outils à destination des pêcheurs à pied notamment, chacun ayant ses avantages et inconvénients : pied à coulisse, calibres, réglettes à trou, réglettes avec visuels, etc. Un comparatif de ces outils a été réalisé par le Comité de pilotage du projet national pêche à pied "récréative" (VivArmor).

Points d'attention particulier

Les gestionnaires travaillant avec cet outil sur le terrain, recommandent de tenir compte des points suivants :

- 1 > Si l'action est prévue pour être réalisée sur plusieurs années, il est intéressant d'estimer, les deux premières années, la fréquentation de la zone soumise à la sensibilisation, dans le but d'éditer un nombre approprié de réglettes les années suivantes.
- 2 > Afin d'éviter la perte de la réglette d'une pêche à l'autre, l'ajout d'une cordelette permet de la fixer directement pendant l'entretien avec le pêcheur sur son panier. Cela permet également aux bénévoles chargés de la sensibilisation d'identifier plus rapidement les personnes déjà sensibilisées et de ne pas les solliciter de nouveau.
- 3 > Il est nécessaire d'apporter une attention particulière à l'éditeur choisi pour la réalisation des réglettes, celui-ci devant être capable de réaliser un d'outil (plastifié, de très bonne résolution, résistant aux intempéries).
- 4 > Si des bénévoles sont mobilisés pour réaliser la sensibilisation sur le site, il est nécessaire d'avoir une personne référente pour animer le réseau de bénévoles.
- 5 > L'aspect visuel étant très important, privilégier un descriptif plus graphique que textuel (schémas, diagramme, dessins), pour éviter de perdre le pêcheur lors de la lecture.
- 6 > Louer les services d'un(e) chargé(e) de communication facilite la démarche.

Financements

- Conservatoire du Littoral
- Agence de l'Eau



Plaque distribuée sur le site.
Crédit: RNN Cerbère-Banyuls

Partenariats possibles

- Représentants des pêcheurs de loisir (proposition du contenu et relecture)
- Conservatoire du Littoral
- Communauté scientifique
- Autres gestionnaires d'AMP
- Associations de protection de l'environnement
- Représentants des pêcheurs professionnels
- Services déconcentrés de l'Etat (DIRM/DDTM, Agence Régionale de Santé), collectivités locales (conseil général, régional)
- Affaires Maritimes
- Gendarmerie

La concertation doit se faire, avec certaines structures (notamment les associations de pêcheurs et les services de l'Etat en charge de la police de la pêche), tout au long du programme.



Sensibilisation des pêcheurs récréatifs (avec réglette)

7 > Mettre à jour les réglettes en fonction de l'évolution de la réglementation.

Actions de police :

La sensibilisation peut s'accompagner quand cela est envisagé d'un contrôle de police.

Le fonctionnement en binôme (gestionnaire pour la sensibilisation et gardes pour le contrôle) peut poser certaines limites, car les services de l'Etat peuvent avoir une vision différente des pratiques sur le site de celle des gestionnaires. Il faut donc veiller au bon dialogue entre les différents services pour adapter le discours et l'action de sensibilisation de chaque agent au contexte local.

L'association gestionnaires/gardes sur le site peut parfois être perçue par les pratiquants comme favorisant les aspects de police ou contrôle par rapport aux aspects de sensibilisation, d'autant plus si ce mode de fonctionnement est nouveau sur le site.

Les contrôles simultanés gestionnaires/gardes doivent se faire sous certaines conditions. Il faut en effet sensibiliser la majorité de pêcheurs mal informés et sanctionner les rares usagers en infraction réfractaires à la démarche de sensibilisation. La mise en place de ces équipes mixtes peut être envisagée après plusieurs années de sensibilisation.

L'évaluation de l'efficacité de la sensibilisation peut par exemple être mesurée chaque année en étudiant l'évolution du nombre de paniers conformes à la réglementation et les types d'infractions commises. Une telle étude a été mise en place sur le site de Chausey. Elle permet aussi de motiver le partenariat avec les services de police, et d'identifier des besoins en communication plus ciblés en fonction des types de pratiquants.



Pêcheur à pied avec la réglette fixée sur son panier à Piégu dans les Côtes d'Armor
Crédit: VivArmor Nature

En savoir +

Pour obtenir les visuels des réglettes réalisées, contacter les gestionnaires des différentes AMP citées dans cette fiche.